

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/12/2024

Le 5 décembre 2024 à 19h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry, Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA Joseph Marie - CANO Laurence - ERRANDONEA Muriel - GARAT Marie-Michelle - JORAJURIA Mireille - LADEUIX Jean-Michel - MASSONDE Marielle - PASCOUAT Chantal - UHARRIZ Jean-Pierre -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : BRÉHERÈT D à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS: ECHEVERRIA Delphine - LARRE Jean-Michel -LARRECHEA Olivier - OTONDO Patrick -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 -Désignation du secrétaire de séance
- 2 -Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 -Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 -Création d'un emploi d'adjoint technique tous grades
- 5 -Rénovation de la salle polyvalente – demandes de financements
- 6 -Décision modificative sur le budget communal
- 7 -Sécurisation du poste P16 Andurandegi (réseau électrique, génie civil communications électroniques et éclairage public) – Approbation du financement
- 8 -Approbation du projet de schéma de mutualisation communautaire de la CAPB
- 9 -Création d'un service commun mutualisé SIG Pays Basque
- 10 -Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire
- 11 -Avenant au bail concernant le local ostéopathe
- 12 -Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget

1 -Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 -Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 -Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées comme suit :

N° Décision	Date décision	Objet	Entreprise	Montant HT	Article comptable
2024041	01/10/2024	Alimentation boîtier extérieur défibrillateur trinquet	Epb 584 ZA de Lizardia 64310 Saint-Pée-sur-Nivelle	995.27	615228
2024042	01/10/2024	Publication légale avis de marché Pôle médical Ur Ondoa	Sud Ouest 23 Quai de Queyries 33094 Bordeaux	408.89	2313
2024043	04/10/2024	Remplacement climatisation presbytère	Larronde ZA Pelen Borda 64480 Larressore	4 983.78	2313
2024044	04/10/2024	Virement de crédits n°2	Article 2313-24 : -6000€ Article 2313-12 : + 6000 €		
2024045	21/11/2024	Installation main courante au cimetière	Eirl Hiquet 505 Belazkabetako bidea 64250 Espelette	415.00	615221

4 -Création d'un emploi d'adjoint technique tous grades

Monsieur le maire fait part du départ à la retraite d'un adjoint technique à plein temps en avril 2025.

Il propose donc de créer un emploi d'adjoint technique tous grades à temps complet à compter du 01 janvier 2025 pour assurer le tuilage.

Vote : à l'unanimité

5 -Rénovation de la salle polyvalente – demandes de financements

Cette salle d'une surface totale de 532 m² est régulièrement utilisée par plusieurs associations du village et des environs (force basque, danse, gymnastique, centre aéré d'ESPELETTE, comité des fêtes, fêtes scolaires...) ainsi que par les deux écoles du village pour leurs activités sportives ou culturelles notamment l'hiver.

La superficie actuelle, l'orientation des surfaces vitrées au nord et le défaut d'isolation font que cette salle est très difficile à chauffer et lorsqu'elle l'est, la déperdition de chaleur est très importante. En outre, conçue d'un seul tenant, elle ne peut être utilisée que pour une seule activité à la fois et est de fait souvent trop grande par rapport aux effectifs accueillis.

Adossée au bâtiment du trinquet, de nombreux problèmes d'infiltrations d'eau de toiture sont à déplorer et cela demande une révision-reprise des éléments de charpente et de zinguerie.

Enfin, plusieurs petits locaux y sont rattachés qui servent aujourd'hui de débarras sans réelle affectation alors que des besoins de salles et de stockage existent sur la commune.

Les travaux projetés ont pour but de mettre aux normes ce bâtiment en termes d'isolation thermique, de résoudre les problèmes d'infiltration évoqués ci-dessus, de revoir le système de chauffage et de permettre de moduler la taille de la salle afin que plusieurs activités puissent s'y dérouler en parallèle, dans des espaces adaptés et faciles à chauffer.

Monsieur le maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du département pour un montant HT de travaux estimé à 942 720 €.

Vote : à l'unanimité.

6 -Décision modificative sur le budget communal

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à une modification du budget suite à l'embauche sur un contrat à durée déterminée d'un adjoint technique.

Il propose donc d'augmenter les crédits au compte 6413 de 6000 € en les diminuant du compte 65 561 du même montant.

Vote : à l'unanimité

7 -Sécurisation du poste P16 Andurandegi (réseau électrique, génie civil communications électroniques et éclairage public) – Approbation du financement

Monsieur le maire indique que des travaux de sécurisation ont été programmés afin de supprimer les fils « nus » du réseau électrique très sensibles au vent et fragilisant l'alimentation électrique dans la rue principale entre le foyer rural et le rond-point avec le chemin de Zuraidegarai.

Les travaux de remplacement de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux de téléphonie seront également réalisés.

Le coût total des travaux s'élève à 185 516.60 € dont 50 473.89 € à charge de la commune qui seront financés sur fonds libres, la commune ayant fait le choix depuis plusieurs années de ne pas avoir recours à l'emprunt pour ces opérations.

Vote : à l'unanimité.

8 -Approbation du projet de schéma de mutualisation communautaire de la CAPB

Ce projet de mutualisation communautaire de la communauté d'agglomération Pays Basque vise à mettre en commun des moyens humains, matériels et fonctionnels entre les collectivités territoriales (communes, département, région) tout en respectant l'exercice de leurs compétences respectives.

L'élaboration de ce projet s'articule notamment autour de :

- La mise en place d'actions d'information à destination des agents et élus,
- La réalisation d'un diagnostic sur l'état actuel des pratiques de mutualisation,
- L'identification de 56 propositions des communes et des directions métiers par le biais d'une enquête.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet de schéma de mutualisation communautaire.

Vote : à l'unanimité.

9 -Création d'un service commun mutualisé SIG Pays Basque

A compter du 01 janvier 2025, la communauté d'agglomération Pays Basque propose aux communes membres un service « socle » pour l'accès au système d'information géographique (SIG). Ce service met à la disposition, au travers du progiciel GeoBasque, des données géographiques du territoire ainsi qu'une formation à l'usage et d'assistance à la pratique. Ce service est gratuit.

A l'horizon 2026, la CAPB proposera un service « avancé » pour les communes volontaires qui sera payant.

Monsieur le maire propose donc d'adhérer au service « socle » gratuit.

Vote : à l'unanimité.

10 -Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire

La commune doit verser obligatoirement aux agents les traitements et frais médicaux en cas d'accident du travail, des indemnités journalières en cas de maladie et de maternité notamment.

Pour assurer ce risque, le centre de gestion proposer d'adhérer à un contrat-groupe d'assurance dit statutaire garantissant la commune face à ces risques.

La commune adhère déjà à ce contrat et il est aujourd'hui proposé de procéder à son renouvellement.

Vote : à l'unanimité

11 -Avenant au bail concernant le local ostéopathe

Mme Oihana Suhy ostéopathe est actuellement locataire d'un local professionnel au 6 rue des écoles. Elle a sollicité la commune pour mettre son local à destination d'une psychomotricienne qui exercerait une partie de la semaine.

La commune doit, pour ce faire, signer un avenant avec Mme Suhy l'autorisant à mettre son local à disposition de Madame Sophie de Kempeneer.

Vote : à l'unanimité

12 - Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 332 220.25 euros.

Les dépenses concernées sont notamment :

Article-Prog	Désignation	Montant
2152-11	Panneaux routiers	1 250.00
21534-11	Travaux réseaux éclairage électrification	20 618.75
2315-11	Travaux abords micro crèche	0.00
2315-11	Travaux de voirie	74 626.50
2313-13	Mise en accessibilité cimetière	30 000.00
2111-14	Frais géomètre et viabilisation	1 250.00
21838-15	Matériel informatique mairie	1 800.00
21841-15	Mobilier école publique	0.00
2188-15	Matériel salle polyvalente	0.00
2188-15	Matériel cantine	500.00
21321-20	Rente viagère propriété Larraldia	3 125.00
2313-23	Salle polyvalente	5 000.00
2313-24	Tringuet	11 250.00
2313-28	Travaux bâtiment Ur Ondoa	137 500.00
	Total	286 920.25

Vote : à l'unanimité

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 -3 -4 -5 -6 -7 -8 -9 -10 -11 -12 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.